

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois,

Date de convocation
27/11/2023

Le 5 décembre,

Date d'affichage de
convocation
27/11/2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux,
Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la Vice-présidence de Madame Frédérique DULAC.

Nombre de conseillers

Présents :

En exercice : 17

Frédérique DULAC, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Yolande GROBON, Slimane MOALLA, Anne DEUDON, Jean-Marie THEBAULT, Evelyne COURTECUISSÉ, Hayat LAKHYALI, Claire CROIXMARIE, Gasparine MIRABEL, Marc CONGARD

Présents : 12

Excusés :

Votants : 12

Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHER, Chrystèle GUILLARD, Annick BOKAN, Nathalie SENU

Date de la séance :

L'exposé de la Vice-présidente fait,

5 décembre 2023

Le Conseil d'administration,

Objet :

**Don de chèques
cadeaux
Noël Solidaire 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et suivants

Lors de la séance du 12 septembre 2023, Le CCAS avait adopté le dispositif « Noël Solidaire 2023 » comme suit :

Le CCAS offre aux enfants âgés de 6 mois à 16 ans (au jour de Noël) un chèque cadeau de 50 € par enfant, aux familles en situation de précarité, non imposables et dont l'un des parents est soit bénéficiaire :

- du RSA ou sans emploi indemnisé par Pôle Emploi ou
- de l'allocation adulte handicapée ou
- d'une pension d'invalidité

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'inclure les bénéficiaires de la prime d'activité qui est versée, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Avoir plus de 18 ans.
- Habiter en France de façon stable (au moins 9 mois dans l'année).
- Avoir une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du chômage partiel/technique.
- Être français OU citoyen de l'Espace économique européen, OU Suisse OU avoir un en cours de validité depuis 5 ans
- Si vous êtes étudiant ou, vous devez percevoir un revenu mensuel net avant impôts supérieur à 1070,78 €.

Numéro de l'original : 078-267801082-20231221-DCCAS231205046-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Mise en ligne sur le site internet de la ville le :

Certifié exécutoire le :



Le Président du C.C.A.S

Bertrand HOUILLON